

Acteurs publics - lundi 05 novembre 2012

Par Xavier Sidaner

La France et ses 333 corps de fonctionnaires

Les fusions de corps, destinées principalement à favoriser la mobilité des agents publics, se poursuivent. La fonction publique devrait compter 333 corps à la fin de l'année contre près de 700 il y a cinq ans, relève un rapport parlementaire.

La politique de fusion des corps de fonctionnaires s'est traduite par la suppression de 327 corps entre 2005 et 2011, relève le député PS Jean-Louis Gagnaire dans son rapport budgétaire relatif à la fonction publique [\[cliquez ici pour lire le rapport\]](#). La mise en œuvre de la politique de fusion de corps a deux objectifs principaux : améliorer la gestion des personnels pour les administrations et enrichir les viviers de recrutement des employeurs publics grâce à une mobilité accrue des personnels. Menée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), cette politique a surtout visé les agents de catégorie C.

Selon le rapport du parlementaire, 263 corps ont été supprimés dans cette catégorie, contre 30 en catégorie B et 34 en catégorie A, entre 2005 et 2011, portant leur nombre à 373 au 31 décembre 2011. Si l'on y ajoute les dernières suppressions de corps intervenues en 2012, le nombre de corps "vivants", c'est-à-dire dans lesquels l'administration continue de recruter et qui bénéficient d'une commission administrative paritaire, s'élevait à 342 au 1^{er} octobre 2012, soit un chiffre proche des 333 corps visés au 31 décembre 2012.

230 corps en 2018

Ces corps "actifs" concernent en premier lieu les corps de catégorie A, puisqu'ils étaient, fin 2011, 221 en A contre 86 pour la catégorie B et 66 pour la catégorie C. Dans le détail, le rapport souligne que le nombre de corps actifs par ministère n'est pas proportionnel au nombre de fonctionnaires.

Ainsi, les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur comptent 63 % des effectifs mais moins de 20 % des corps ministériels, alors que le ministère de l'Agriculture compte 1,83 % des effectifs contre 9 % environ des corps ministériels et le ministère de la Culture 0,66 % des effectifs mais un peu plus de 8 % des corps ministériels... Ce phénomène devrait être corrigé. En 2013, insiste le rapport, l'action de fusion se prolongera avec *"l'encouragement systématique au regroupement de corps au sein d'un même ministère – lorsqu'ils participent de la même famille de métiers –, à la mise en extinction des corps à très faible effectif et à la création de corps interministériels à gestion ministérielle dans la filière administrative ou dans certaines filières sociales"*.

Dans les cinq prochaines années, l'objectif du ministère de la Fonction publique est de porter le nombre de corps à 230.

Xavier Sidaner

<http://www.acteurspublics.com/2012/11/05/la-france-et-ses-333-corps-de-fonctionnaires>